

POUR OU CONTRE LA DISCRIMINATION POSITIVE ?

ACCROCHE - VIDÉOS :

> Jacques Azam, **C'est quoi la discrimination positive ?**, 1 jour, 1 question, ÉDUCATION.FRANCETV.FR, 2015
<http://education.francetv.fr/matiere/actualite/cp/video/167-c-est-quoi-la-discrimination-positive>

> JT FRANCE 2 du 24/11/2005, Estelle Colin, Cloée Lecomte, **La discrimination positive à Sciences Po**, INA
<https://www.youtube.com/watch?v=JUR2bF6Ky20>

> JT FRANCE 2 du 22/11/2004, **la lutte contre la discrimination dans les entreprises**, INA
<https://www.youtube.com/watch?v=5rvytfENA3c>

DÉFINITIONS (SOURCE : LA TOUPIE.ORG).

DISCRIMINATION

Étymologie : du latin *discriminare*, de *crimen*, point de séparation.

Dans le domaine social, la discrimination est la **distinction**, l'**isolement**, la **ségrégation** de personnes ou d'un groupe de personnes par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à **restreindre les droits de certains** en leur appliquant un **traitement spécifique** défavorable sans relation objective avec ce qui permet de déterminer l'ensemble plus large.

Qu'elle soit volontaire ou inconsciente, la discrimination porte atteinte, à l'égalité des droits, à l'égalité des chances, mais aussi à l'égalité des devoirs de chacun.

Il a été constaté qu'en période de crise économique, la discrimination s'aggravait de manière importante envers certaines ethnies ou communautés, rendues injustement responsables de la situation. Dans les démocraties, les lois constituent l'un des moyens les plus efficaces pour combattre toute forme de discrimination. Cependant cette lutte devient difficile lorsque la discrimination est une habitude sociale généralisée.

Exemples de critères discriminatoires :

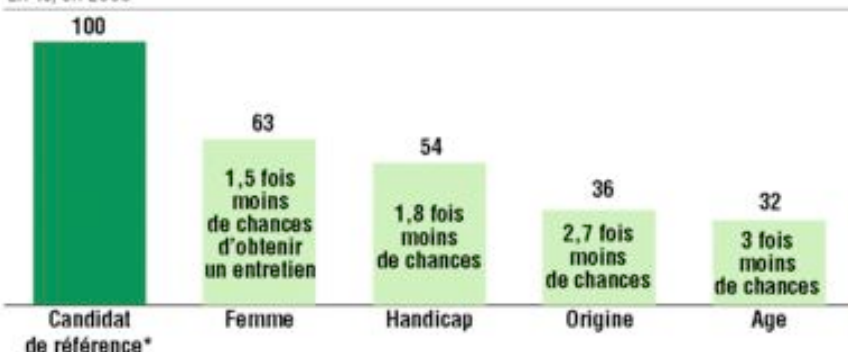
- le rang ou le statut social,
- la fortune,
- le sexe,
- les pratiques sexuelles,
- l'âge (Agisme),
- l'origine géographique ou sociale,
- la couleur de la peau,
- l'apparence physique ou vestimentaire,
- l'opinion ou l'appartenance à un mouvement philosophique,
- la religion,
- la culture, le style de vie...

La **discrimination** peut porter sur :

- l'emploi,
- le logement,
- l'accès à certains lieux (ex : boîtes de nuit)
- les prix de vente,
- le droit à des biens ou à des services...

Les résultats par type de discrimination à l'embauche

En %, en 2006



* Pour chaque type de CV envoyé, le score obtenu par le candidat de référence, un homme blanc de 30 ans de « souche française », constitue la base 100
 « Les Echos » / Source : baromètre Adia

POUR OU CONTRE LA DISCRIMINATION POSITIVE ?

ACCROCHE - VIDÉOS :

> Jacques Azam, **C'est quoi la discrimination positive ?**, 1 jour, 1 question, ÉDUCATION.FRANCETV.FR, 2015
<http://education.francetv.fr/matiere/actualite/cp/video/167-c-est-quoi-la-discrimination-positive>

> JT FRANCE 2 du 24/11/2005, Estelle Colin, Cloée Lecomte, **La discrimination positive à Sciences Po**, INA
<https://www.youtube.com/watch?v=JUR2bF6Ky20>

> JT FRANCE 2 du 22/11/2004, **la lutte contre la discrimination dans les entreprises**, INA
<https://www.youtube.com/watch?v=5rvytfENA3c>

DÉFINITIONS (SOURCE : LA TOUPIE.ORG).

DISCRIMINATION

Étymologie : du latin *discriminare*, de *crimen*, point de séparation.

Dans le domaine social, la discrimination est la **distinction**, l'**isolement**, la **ségrégation** de personnes ou d'un groupe de personnes par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à **restreindre les droits de certains** en leur appliquant un **traitement spécifique** défavorable sans relation objective avec ce qui permet de déterminer l'ensemble plus large.

Qu'elle soit volontaire ou inconsciente, la discrimination porte atteinte, à l'égalité des droits, à l'égalité des chances, mais aussi à l'égalité des devoirs de chacun.

Il a été constaté qu'en période de crise économique, la discrimination s'aggravait de manière importante envers certaines ethnies ou communautés, rendues injustement responsables de la situation. Dans les démocraties, les lois constituent l'un des moyens les plus efficaces pour combattre toute forme de discrimination. Cependant cette lutte devient difficile lorsque la discrimination est une habitude sociale généralisée.

Exemples de critères discriminatoires :

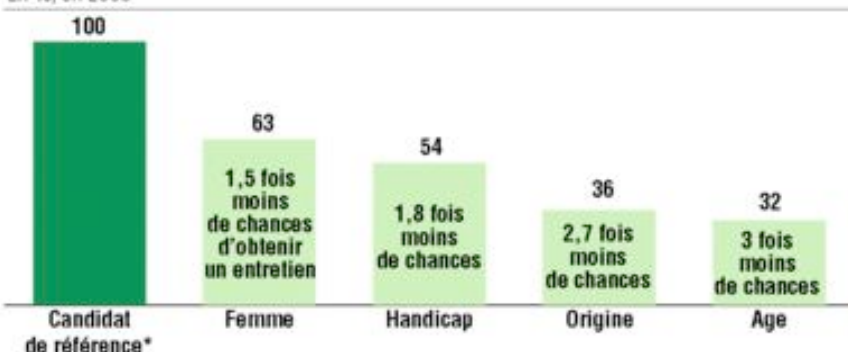
- le rang ou le statut social,
- la fortune,
- le sexe,
- les pratiques sexuelles,
- l'âge (Agisme),
- l'origine géographique ou sociale,
- la couleur de la peau,
- l'apparence physique ou vestimentaire,
- l'opinion ou l'appartenance à un mouvement philosophique,
- la religion,
- la culture, le style de vie...

La **discrimination** peut porter sur :

- l'emploi,
- le logement,
- l'accès à certains lieux (ex : boîtes de nuit)
- les prix de vente,
- le droit à des biens ou à des services...

Les résultats par type de discrimination à l'embauche

En %, en 2006



* Pour chaque type de CV envoyé, le score obtenu par le candidat de référence, un homme blanc de 30 ans de « souche française », constitue la base 100
 « Les Echos » / Source : baromètre Adia

DISCRIMINATION POSITIVE

On appelle **discrimination positive** une politique, une mesure ou une loi qui a pour objectif de **favoriser** par un **traitement préférentiel** une **catégorie de personnes** qui est sujette habituellement à une **discrimination** en raison de son origine sociale, ethnique ou religieuse, de son sexe, de son âge, de ses handicaps. Ainsi, à l'aide d'un dispositif **inégalitaire et temporaire**, la discrimination positive vise à rétablir une égalité des chances. Elle peut aider des populations très défavorisées, mais ne résout en général pas le problème à l'origine de l'inégalité ou de la discrimination.

Cette notion trouve son origine aux Etats-Unis avec l'"**affirmative action**" mise en place en 1961 pour inciter les employeurs à prendre des mesures positives pour l'emploi et le traitement des employés afro-américains. Sous la pression d'autres minorités, ces mesures ont été étendues à d'autres groupes (homosexuels, Hispaniques, etc.), ainsi qu'aux femmes.

En **France**, la discrimination positive est perçue depuis les années 1990 comme un moyen d'intégration des populations issues de l'immigration. Faisant débat, elle est cependant limitée et n'a **pas de caractère ethnique**.

Exemples:

- création des ZEP (Zone d'éducation prioritaire),
- procédure spéciale d'admission aux grandes écoles pour des élèves issus de ZEP,
- parité hommes / femmes dans la représentation politique,
- accès des handicapés à l'emploi par la mise en place de quotas.

Pour ses détracteurs, la discrimination positive est perçue comme :

- contraire au principe d'égalité devant la loi et donc inconstitutionnelle,
- stigmatisante pour les populations qui en bénéficient sur des critères ethniques, encourageant ainsi le repli communautaire,
- pouvant susciter un sentiment d'injustice de la part d'autres groupes discriminés.

	<i>L'État providentiel et l'égalité des chances</i>	<i>La discrimination positive</i>
<i>Condition politique</i>	égalité formelle maintenue	égalité formelle suspendue provisoirement ou définitivement
<i>Critères</i>	socio-économiques (pauvreté, lieu de résidence, état de santé), donc universalistes	« naturels » (sexe, origine ethnique ou raciale), donc particularistes
<i>Objet</i>	obligation de moyens	obligation de résultats
<i>Instruments</i>	favoriser l'accès aux concours et au recrutement (bourses, tutorat, lutte contre les discriminations, autorégulation des entreprises ¹ , CV anonyme)	créer des concours et des méthodes spécifiques de recrutement échappant à la concurrence normale

DISCRIMINATION POSITIVE

On appelle **discrimination positive** une politique, une mesure ou une loi qui a pour objectif de **favoriser** par un **traitement préférentiel** une **catégorie de personnes** qui est sujette habituellement à une **discrimination** en raison de son origine sociale, ethnique ou religieuse, de son sexe, de son âge, de ses handicaps. Ainsi, à l'aide d'un dispositif **inégalitaire et temporaire**, la discrimination positive vise à rétablir une égalité des chances. Elle peut aider des populations très défavorisées, mais ne résout en général pas le problème à l'origine de l'inégalité ou de la discrimination.

Cette notion trouve son origine aux Etats-Unis avec l'"**affirmative action**" mise en place en 1961 pour inciter les employeurs à prendre des mesures positives pour l'emploi et le traitement des employés afro-américains. Sous la pression d'autres minorités, ces mesures ont été étendues à d'autres groupes (homosexuels, Hispaniques, etc.), ainsi qu'aux femmes.

En **France**, la discrimination positive est perçue depuis les années 1990 comme un moyen d'intégration des populations issues de l'immigration. Faisant débat, elle est cependant limitée et n'a **pas de caractère ethnique**.

Exemples:

- création des ZEP (Zone d'éducation prioritaire),
- procédure spéciale d'admission aux grandes écoles pour des élèves issus de ZEP,
- parité hommes / femmes dans la représentation politique,
- accès des handicapés à l'emploi par la mise en place de quotas.

Pour ses détracteurs, la discrimination positive est perçue comme :

- contraire au principe d'égalité devant la loi et donc inconstitutionnelle,
- stigmatisante pour les populations qui en bénéficient sur des critères ethniques, encourageant ainsi le repli communautaire,
- pouvant susciter un sentiment d'injustice de la part d'autres groupes discriminés.

	<i>L'État providentiel et l'égalité des chances</i>	<i>La discrimination positive</i>
<i>Condition politique</i>	égalité formelle maintenue	égalité formelle suspendue provisoirement ou définitivement
<i>Critères</i>	socio-économiques (pauvreté, lieu de résidence, état de santé), donc universalistes	« naturels » (sexe, origine ethnique ou raciale), donc particularistes
<i>Objet</i>	obligation de moyens	obligation de résultats
<i>Instruments</i>	favoriser l'accès aux concours et au recrutement (bourses, tutorat, lutte contre les discriminations, autorégulation des entreprises ¹ , CV anonyme)	créer des concours et des méthodes spécifiques de recrutement échappant à la concurrence normale